

Le retour de la question salariale

Michel Husson

Rouge n°2096, 27 janvier 2005

La reprise récente de la mobilisation se fait sous le signe de la question salariale. Cela se comprend aisément. Depuis trois ans le pouvoir d'achat du salaire moyen par tête a été bloqué : + 0,2% en 2002 puis - 0,4 % en 2003 et en 2004. L'année dernière, la part des salaires est repartie à la baisse, en passant de 64,8 % à 64,2 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Dans la fonction publique, règne la controverse habituelle. Le pouvoir d'achat du point d'indice a clairement reculé : - 0,5 % en 2002, - 1,3 % en 2003 et encore - 1,6 % en 2004. Mais les services de Dutreil font valoir une progression du pouvoir d'achat moyen, compte tenu des mesures catégorielles et individuelles, et des effets de structure. En réalité, ces derniers correspondent à la suppression des emplois aidés pour lesquels l'Etat versait de bas salaires ou pas de salaires du tout.

Le gouvernement met aussi l'accent sur la hausse du Smic. En réalité, il ne s'agit pas d'un choix mais de l'héritage du passage aux 35 heures : l'augmentation du taux horaire conduit à maintenir le pouvoir d'achat mensuel sans l'augmenter sensiblement. C'est une sorte de solde de tout compte, à partir duquel le gouvernement entend bien revenir sur l'indexation automatique du Smic et évidemment sur les « coups de pouce » destinés à réduire les inégalités salariales. Il n'a sans doute pas renoncé à son projet de confier à une « commission de Sages » le guidage du salaire minimum. Le résultat est là : les indicateurs d'inégalités salariales sont reparties à la hausse, notamment en raison du mécanisme pervers des allègements de cotisations qui renchérissent le coût pour les entreprises d'une augmentation des bas salaires.

La dégradation salariale est aggravée par la perte de substance des négociations. C'est clair au niveau de la fonction publique avec la « revalorisation » ridicule du point d'indice proposée par Dutreil (+1 % pour une inflation prévue de 2%). Mais c'est vrai aussi dans le privé, où les minimums salariaux figurant dans les conventions collectives perdent de leur sens. En 2002, le bilan annuel de la négociation collective dressé officiellement par le ministère du travail montre que 82 % des accords recensés contenaient des minima salariaux inférieurs au Smic.

Au niveau des entreprises, il existe une obligation de négocier mais elle aboutit rarement à un accord. En 2002, on ne recense ainsi que 2800 accords salariaux dans les 170000 entreprises de plus de dix salariés. Cette évolution risque d'être aggravée par les projets gouvernementaux qui reviendraient à remettre en cause tous les accords salariaux de branche et d'entreprise. Le rapport de forces que s'est construit le patronat avec la pression du chômage, la menace des délocalisations et la précarisation des emplois (sans parler de la référence aux « compétences » plutôt qu'aux « qualifications ») lui permet de se débarrasser des grilles salariales et des profils de carrières.

A leur manière, Chirac (sur les inégalités hommes-femmes en matière salariale) et Bayrou (sur le sort des salaires moyens) sont venus souligner la réalité de cette dégradation. Il faut aussi la mettre en regard avec les attaques portées de toutes parts les conditions de vie : coût de la santé, tarifs publics, impôts locaux, etc. Quant au discours libéral sur la nécessité de travailler plus longtemps si l'on veut gagner plus, il se heurte à une double réalité. D'abord, le « libre choix » n'existe pas pour des pans entiers du salariat, avec au premier rang les femmes contraintes au temps partiel (sans parler des chômeurs) ; pour les autres, il s'agit de travailler plus longtemps, et sans gagner plus, pour conserver son emploi.

C'est donc autour de la question salariale que s'élabore une compréhension de la nature globale de l'offensive libérale. A nous de faire prendre la mayonnaise pour une riposte tout aussi globale, qui fasse aussi le lien avec la campagne pour le non à la Constitution.